

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 40 (1978)  
**Heft:** 7

**Rubrik:** De trop nombreux enfants sont victimes de la technique agricole : La responsabilité passe avant la liberté

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

deur. Par ailleurs, il faut que le sep avec talon de la charrue monosoc glisse sur le fond du sillon sans piquer ni talonner.

### 3. Réglage de la charrue sur le champ

La charrue peut exécuter facilement un travail irréprochable si l'on tient compte des directives suivantes:

- La charrue doit toujours faire un angle de 90° avec le sol. Cet angle se règle à l'aide des cliquets. En cas de modification de la profondeur de travail, il faut que ce réglage soit effectué à nouveau.
- Le rapport entre la profondeur de labour et la largeur de labour représente environ 1 : 1,4, ce qui correspond à un retournement de la bande de terre découpée de l'ordre de 135°. Avec une profondeur de labour de 25 cm, cela donne dans la pratique une largeur de labour de 36 cm par corps de charrue.

Afin que tous les corps de charrue creusent des sillons d'égale largeur, il faut que la charrue soit adaptée à la voie du tracteur. La distance existant entre les pneus arrière (voie intérieure) devrait varier de 105 à 115 cm. Le réglage de la profondeur de labour proprement dite se fait selon l'un des deux systèmes suivants:

- a) Réglage individuel des corps de charrue
  - b) Réglage central
- Le réglage de la profondeur de labour a lieu au moyen du relevage hydraulique à contrôle de profondeur (contrôle d'effort).

La position du levier de réglage de la profondeur de travail (sur le tracteur) peut varier pour une même profondeur de labour selon le type de sol ou les conditions du sol. Cette position doit être

déterminée à nouveau pour chaque champ.

Pour les déchaumages, de même que pour les labours sur sols marécageux, ou bien avec un tracteur ne comportant pas de dispositif de relevage hydraulique à contrôle de profondeur, la profondeur de labour se règle à l'aide de la roulette d'appui.

- La vitesse de travail optimale est comme toujours de 6 à 7 km/h. Si l'on roule plus vite, le travail fourni par la charrue est de moins bonne qualité.

Les brèves explications données ci-dessus ne nous ont pas permis de mentionner chaque détail. Il s'agit avant tout de règles de base qui doivent être absolument observées. En Suisse, on trouve beaucoup de conditions différentes, lesquelles posent des exigences particulières à la charrue et à la façon de l'utiliser. C'est la raison pour laquelle il vaut la peine de donner la préférence aux modèles de fabrication suisse, puisque nos fabricants, grâce à leur expérience de longues années, connaissent le mieux les conditions de notre pays et les besoins des praticiens. La charrue représente l'instrument de travail du sol qui, étant donné les conditions topographiques et climatiques particulières de la Suisse, occupe encore aujourd'hui le premier rang. En outre, son efficacité pour la destruction mécanique des mauvaises herbes prend toujours plus d'importance.

Bien que la plupart des charrues soient actuellement tirées par des tracteurs, l'ancien dicton paysan «La plus belle chose au monde est une bonne charrue sur le champ» est encore valable à notre époque.

Trad. R.S.

Service après-vente de la Fabrique OTT Frères.

## De trop nombreux enfants sont victimes de la technique agricole

### La responsabilité passe avant la liberté

Toute mère qui est animée du sentiment du devoir qu'elle a d'agir le mieux possible envers son enfant en prenant dûment soin de lui éprouve aussi le besoin instinctif de le protéger contre les dangers du milieu ambiant. Cette protection incombe également

au père dès que l'enfant a dépassé le stade de la première enfance (en particulier vers la fin de la seconde enfance) et essaye de se rendre utile aussi bien à la ferme qu'aux champs. Cela presuppose que les parents — se fondant sur leur expérience de la vie, leur instruction et les renseignements fournis

par les mass media — connaissent les dangers qui menacent un enfant insouciant et inexpérimenté et font tout ce qui est en leur pouvoir pour les écarter dans la mesure du possible. C'est du moins l'attitude de ceux qui n'ont pas de préjugés.

Les nombreux accidents tragiques dont des enfants ont été victimes assez récemment et les graves fautes que l'on constate trop souvent sur la route et dans les champs sont significatifs et expliquent bien des choses. Le fait que des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge scolaire sont très fréquemment transportés sur des tracteurs et des machines de travail agricoles sans être suffisamment surveillés indique clairement que les accidents pouvant se produire avec les matériels agricoles (par ailleurs très utiles et très appréciés) sont encore trop peu connus ou bien qu'on ne veut simplement pas s'en soucier.

Etant donné la pénurie et la cherté de la main-d'œuvre, il est tout à fait compréhensible que les enfants qui fréquentent l'école depuis quelques années coopèrent à certains travaux dans nos exploitations agricoles, notamment à la récolte des pommes de terre. Il faut toutefois que ces jeunes prennent place au bon endroit sur la machine de récolte. En revanche, ce serait faire preuve d'une méconnaissance totale des responsabilités qu'on a si l'on transporte des enfants lors de la récolte journalière de l'herbe et de l'épandage du fumier de même que lors des travaux de fanage et des travaux de culture. C'est les exposer durant des heures à des vibrations et des trépidations du véhicule de traction qui sont nuisibles pour la santé ainsi qu'aux dangers du trafic lors de la circulation sur route. Une telle manière d'agir doit être surtout attribuée à deux faiblesses humaines. Premièrement, au soi-disant «amour des parents pour leurs enfants», lequel les rend aveugles aux risques d'accidents qu'on court avec les machines et les pousse toujours à se comporter d'une façon irréfléchie lors de l'emploi de matériels agricoles, même s'il s'agit de gens normalement prudents. Secondelement, à une fausse conception de la liberté qui est fortement ancrée dans l'esprit de certains et qui leur fait dire «Je peux faire et laisser faire ce que je veux sur mon domaine.»

Une liberté ainsi comprise, de même qu'un pareil

aveuglement vis-à-vis des dangers que comportent les machines, entraînent malheureusement trop souvent la perte de vies humaines, y compris celle du conducteur dans de nombreux cas. Il faut vivement souhaiter que la raison et le sens des responsabilités passent enfin **avant** les notions mal comprises de la liberté et de l'amour pour les enfants. C'est le vœu le plus sincère de ceux pour qui la protection et la sécurité des enfants dans l'exploitation agricole, plus spécialement lors de l'utilisation des matériels agricoles, représente une affaire sérieuse. On ne doit pas non plus perdre de vue qu'un mauvais usage de la liberté peut provoquer des réactions. Lorsque le sens des responsabilités et la raison font défaut, le législateur se voit en effet contraint d'y remédier par des prescriptions légales.

Office consultatif central suisse  
pour la prévention des accidents  
dans l'agriculture  
Brougg et Moudon

Trad. R.S.



## **Qui veut devenir un maître doit commencer très jeune !**

Envoi de J.B. à H. (ZG)

Remarque de la Rédaction — On pourrait aussi dire: «Les jeunes montrent parfois l'exemple!» De toute façon, le principal est que l'on tienne compte des